Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_22-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, **le 15 décembre** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, Mme CLÉMENT, M. PRALONG, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT, M. COCAULT, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme LEBOEUF, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT, Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme MARION à M. BONNET
Mme ROSE-AUBRÉE à M. LE BIHAN
Mme LEMOINE à M. PRALONG
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **09 décembre 2025** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
10611-2025 - 22

Rapporteur : O. Bonnet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération n°08-06-2020-3 du Conseil Municipal du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,
Vu la délibération n°11-09-2023-3 du Conseil Municipal du 11 septembre 2023 modifiant les délégations du conseil municipal au Maire,

Vous trouverez ci-après le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

- **Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les biens cadastrés :**

Référence cadastrale	Adresse	Date de renonciation
0351962500072	16 rue Jean Moulin	21/10/2025
0351962500074	9 avenue des Erables	21/10/2025
0351962500075	11 rue de la Bellais	21/10/2025
0351962500076	11 allée des Guillardières	21/10/2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_22-DE

- **Décisions du Maire:**

→ 28/10/2025 : Impression du magazine municipal et de supports de communication
Un marché est conclu avec Le Chat Noir Impressions, 1 rue de la Jaunais de Mivoie 35136 Saint Jacques de la Lande, pour l'impression du magazine municipal et de supports de communication.
Le présent marché est conclu sans minimum et avec un maximum annuel de 21 000 € HT.
Le présent marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il peut être reconduit par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

→ 28/10/2025 : Résiliation du marché de maitrise d'œuvre relatif à l'aménagement d'un pump track
Le marché conclu avec la société ALP'ETUDES CENTR'AL, 137 rue Mayoussard 38430 Moirans, est résilié à l'issue de la phase AVP et visite sur site.
La part du marché résilié s'élève à 4 950 € HT et comprend les phases PRO et ACT.

Un décompte général définitif sera établi afin de solder le marché.

→ 29/10/2025 : Avenant n°3 au marché relatif à une mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un équipement scolaire et périscolaire associé à une cuisine centrale
Un avenant n°3 au marché de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un équipement scolaire et périscolaire associé à une cuisine centrale est conclu avec la société APAVE NORD OUEST 340 avenue de la Marne (59703 Marc en Baroeul).
Le montant de l'avenant s'élève à 1 484 € HT soit 1 780,80 € TTC
Le montant global du marché passe 41 255 € HT à 42 739 € HT.

→ 30/10/2025 : Maintenance, fourniture et pose des extincteurs mobiles, de systèmes de désenfumage et des systèmes de sécurité incendie
Un marché est conclu avec la société Arnaud Troufflard Protection Incendie (A.T.P.I), 35 rue d'Iffendic 35360 Montauban de Bretagne, pour la maintenance, fourniture et pose des extincteurs mobiles et des systèmes de désenfumage des établissements de la ville de Mordelles.
Le présent marché est conclu sans minimum annuel et avec un maximum annuel de 10 000 € H.T en application des tarifs mentionnés dans le bordereau de prix.
Le présent marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il peut être reconduit par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

→ 12/11/2025 : Convention mise à disposition - Bureau n°2 Hub Mordelais
Une convention de mise à disposition de locaux à usage de bureaux portant sur la location du bureau n°2 au sein du Hub Mordelais est conclue avec la société Marie Druy, représentée par MM. Druy et Marie.
La convention est consentie à compter du 15 novembre 2025 pour une durée d'un an. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une année supplémentaire.
Le montant du loyer est fixé à 104 € hors taxes ; la quote part des charges locatives est arrêtée à 46 € hors taxes par mois, payable d'avance auprès du Centre des Finances Publiques de Guichen.

→ 25/11/2025 : Acquisition d'œuvre artistique Le Trésor de Sermon - ZAC Val de Sermon
La commune de Mordelles valide l'offre de prix n° D251002229 du 16 octobre 2025 de la société MAILLARD & MAILLARD 35720 Mesnil Roc'h, relative à l'acquisition d'une œuvre artistique Le Trésor de Sermon installée sur la ZAC Val de Sermon pour un montant de 19 150 € HT soit 22 980 € TTC.
Cette œuvre sera composée de 5 pierres bleue du Hainaut représentant les pièces du Trésor de Sermon.

→ 25/11/2025 : Mission de conception de 3 œuvres artistiques ZAC Val de Sermon
La commune de Mordelles valide les 3 propositions d'honoraires de l'agence Rhizome de Rennes relatives à la conception d'œuvres artistiques sur la ZAC Val de Sermon pour un montant de dix mille six cent cinquante euros hors taxes (10 650 € HT) :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_22-DE

- Devis n°B2505-Fontaine Saint Lunaire : 1 450 € HT soit 1 740 € TTC
- Devis n°B2505-La Grange Îlot D : 5 600 € HT soit 6 720 € TTC
- Devis n°B2505-Trésor de Sermon : 3 600 € HT soit 4 320 € TTC

→ 01/12/2025 : Reprise partielle de la provision pour couvrir les risques d'absences du personnel CNRACL

Afin de couvrir le dépassement de crédit sur le chapitre 012 « charges de personnel », il est procédé à la reprise de provisions de 30 000 € sur la provision existante. Le solde net de la provision s'élèvera ainsi à 41 000 € au 31 décembre 2025 comme détaillé ci-dessous.

ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES POUR ABSENCES DU PERSONNEL C.N.R.A.C.L.

Compte d'imputation	Objet	Date de la constitution	Montant	Utilisation		Reprise		SOLDE
				Date	Montant	Date	Montant	
1518 Autres provisions pour risques	Provision pour risques du personnel	06-mars-23	31 500,00 €					71 000,00 €
1518 Autres provisions pour risques	Reprise de Provision pour risques du personnel					04/12/2023	42 500,00 €	28 500,00 €
1518 Autres provisions pour risques	Provision pour risques du personnel	28-févr-24	42 500,00 €					71 000,00 €
1518 Autres provisions pour risques	Reprise de Provision pour risques du personnel					09/12/2024	30 000,00 €	41 000,00 €
1518 Autres provisions pour risques	Provision pour risques du personnel	**20-févr-25**	**30 000,00 €**					**71 000,00 €**
1518 Autres provisions pour risques	**Reprise de Provision pour risques du personnel**					**01/12/2025**	**30 000,00 €**	**41 000,00 €**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2025 par décision modificative n°3.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- De prendre acte de ces décisions.

Le Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Thierry LE BIHAN

La Secrétaire de séance,

Valérie HERVÉ